

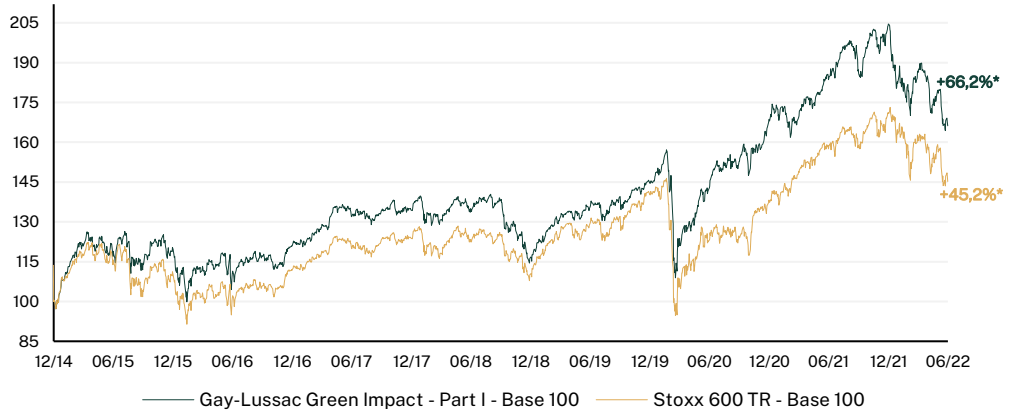
RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 9 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010178665
Code ISIN (Part I)	FR0010182352
Code ISIN (Part R)	FR0014000E19
FCP Eligible au PEA	Oui
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,316% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,96% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,40% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	20% TTC par rapport à l'indice
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	None
Valeur Liquidative (Part A)	366,98€
Valeur Liquidative (Part I)	186 426,46€
Valeur Liquidative (Part R)	151,02€
Date de création (Part A)	3-juin-05
Date de création (Part I)	11-avr-07
Date de création (Part R)	18-déc-20
Actif Net	73,57 M€

Valeurs à 3 ans (Données Quantalys)	Gay-Lussac Green Impact
Volatilité	18,70%
Max Drawdown	-30,66%
Beta	0,84
Sharpe Ratio	0,10
Tracking Error	9,32%
SRI	6/7

Performances et statistiques au 30 juin 2022



	1M	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Lancement
Part A	-7,6%	-19,3%	20,7%	14,8%	22,0%	-14,3%	9,6%	-0,2%	17,7%	144,7%**
Stoxx 600	-8,2%	-16,5%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	50,7%
Stoxx 600 TR	-8,0%	-15,0%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	141,5%
Part I	-7,4%	-18,7%	21,8%	16,3%	23,7%	-13,1%	11,1%	1,1%	19,4%	86,4%***
Stoxx 600	-8,2%	-16,5%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	6,6%
Stoxx 600 TR	-8,0%	-15,0%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	64,1%

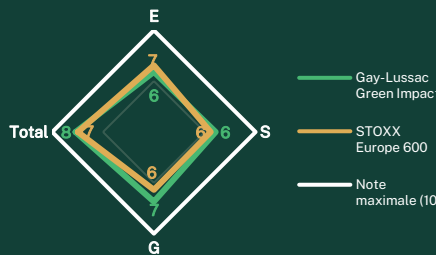
*Performances affichées depuis le 31/12/2014
**Performances depuis le lancement de la part A le 3/06/2005
***Performances depuis le lancement de la part I le 11/04/2007

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

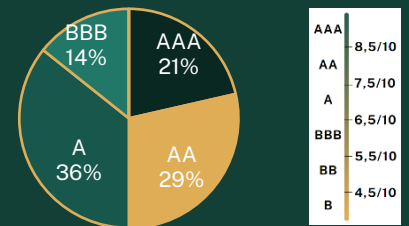
	Décembre 2021		Juin 2022	
	FCP	Univers	FCP	Univers
Note Environnementale	6,24	6,12	5,91	6,49
Note Sociale	5,77	5,93	6,07	5,69
Note Gouvernance	6,27	6,26	6,85	6,52
Note ESG*	7,76	7,84	7,71	7,42

*La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
A Juin : Taux de couverture du FCP : 100% (57,1% MSCI / 42,9% interne)
Taux de couverture de l'univers d'investissement : 93% (84% MSCI / 9% interne)

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE

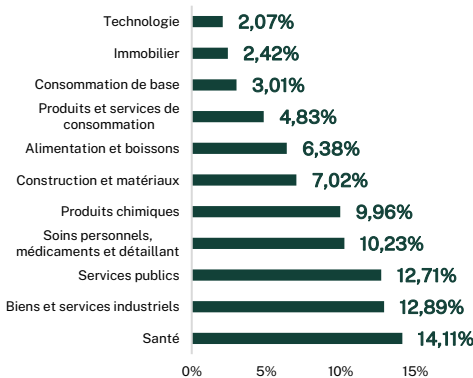


REPARTITION DES VALEURS PAR NOTATION

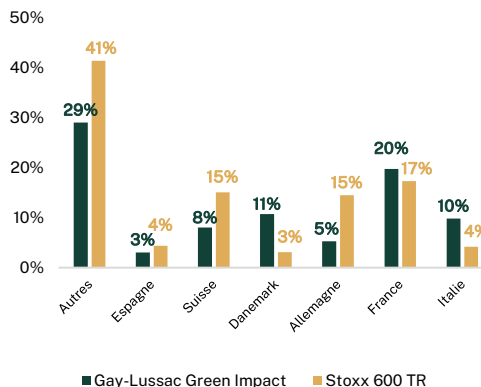


AAA	8,5/10
AA	7,5/10
A	6,5/10
BBB	5,5/10
BB	4,5/10
B	3,5/10

REPARTITION PAR SECTEUR



REPARTITION GEOGRAPHIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FONDS

Valeurs	Pays	Note ESG/10	Notation	% actif net
KONINKLIJKE DSM	Pays-Bas	9,6	AAA	4,47%
UPM-KYMMENE	Finlande	9,4	AAA	1,97%
VERBUND	Autriche	9,3	AAA	0,51%
NOVO NORDISK	Danemark	9,2	AAA	10,07%
THERMADOR GROUPE	France	9,2	AAA	2,90%

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatilité** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum** ainsi qu'un **filtre d'exclusions sectorielles ESG** pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale financière et extra-financière (critères ESG et indicateurs environnementaux des sociétés).
- Construction, suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses.

OBJECTIFS DE GESTION

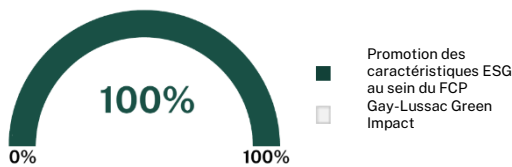
- Surperformer l'indice de référence, le **Stoxx Europe 600 NR**, sur une période supérieure à 5 ans tout en appliquant une stratégie d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR.
- Le fonds est majoritairement investi sur les grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne.

EQUIPE DE GESTION

	Louis de FELS		Daphné PARANT
	Hugo VOILLAUME, CFA		Paul EDON
	Guillaume BUHOURS		Thibaut MAISSIN
			Arthur BERNASCONI

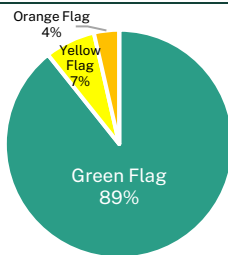


COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



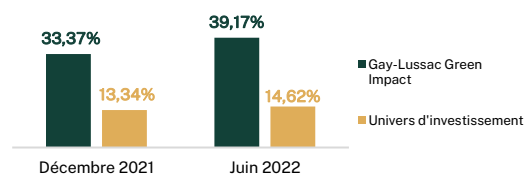
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



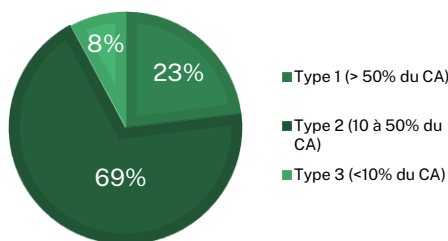
Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (64,3% MSCI / 35,7% interne).

INVESTISSEMENT DURABLE



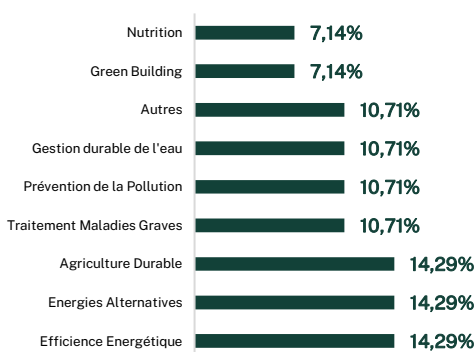
La part d'investissement durable fait référence à la stratégie d'investissement priorisant les actifs durables selon la [méthodologie de MSCI](#) appliquée au fonds Gay-Lussac Green Impact conformément à articles 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#). Taux de couverture : 100%. Source : MSCI ESG Research.

INTENSITE VERTE (répartition par type d'émetteur)

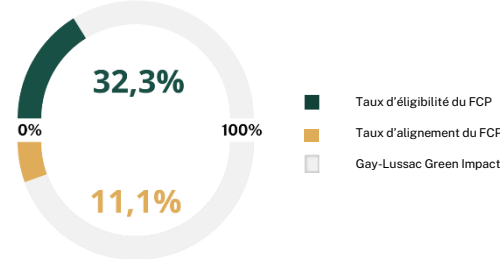


• Les émetteurs de Type 1 ont plus de 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
• Les émetteurs de Type 2 ont entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
• Les émetteurs de Type 3 ont moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.
Taux de couverture : 100%. Source : MSCI ESG Research.

THEMES D'INVESTISSEMENT DURABLE



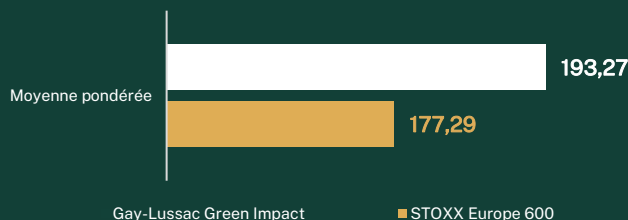
ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 85,7%. Source : MSCI ESG Research.

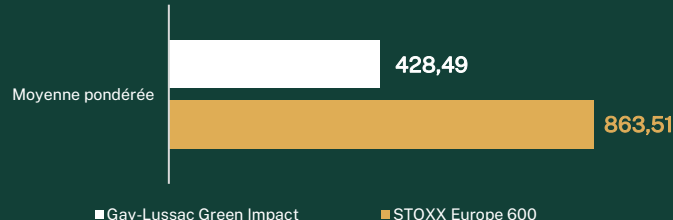
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITE CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds : 81% ; taux de couverture de l'indice : 99%.

INTENSITE CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds : 81% ; taux de couverture de l'indice : 99%.

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
BRDR A&O JOHANSEN	0,47	0,68%
THERMADOR GROUP	2,24	2,90%
GREEN LANDSCAPING GROUP	2,58	1,96%
ROCHE HOLDING	7,10	4,04%
EQUASENS	9,98	2,07%

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

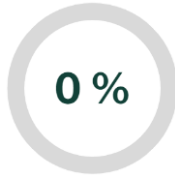
Nom	Intensité carbone*	% actif net
AIR LIQUIDE	1342,24	4,79%
ERG	1107,51	2,01%
BEFESA	791,14	1,77%
MAYR-MELNHOF KARTON	731,69	2,09%
NAVIGATOR COMPANY	674,11	1,04%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances des fonds et indices sont calculées avec coupons et dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'approche extra-financière dispose de limites notamment liées à un manque d'alignement méthodologie, juridique et réglementaire des acteurs et à la disponibilité parfois incomplète des informations extra-financières des émetteurs. Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou d'achat des titres y mentionnés. Il est la propriété de Gay-Lussac Gestion. La reproduction ou la distribution en est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Gay-Lussac Gestion. L'investisseur doit être conscient que le capital n'est pas garanti et que l'investissement comporte des risques spécifiques pour plus de détails, veuillez consulter le DICI/Prospectus, disponible sur www.gaylussacgestion.com. GAY-LUSSAC GESTION - S.A.S, au capital social de 391 200 € Immatriculée au RCS Paris 397 833 773 - N° agrément AMF GP 95-001 Siège social : 45 avenue George V - 75008 PARIS - France.

EXPOSITION CHARBON

EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
ERG SPA	2,01%	43%
VERBUND	0,51%	8%
HERA SPA	1,88%	52%
Exposition totale du FCP (pondérée)	1,88%	

SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE


Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la méthodologie de l'IVA pour plus de détails. Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
 Taux de couverture du fonds : 67,9%
 Source : MSCI

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (Scénario -2°C)
Pourcentage de GWh décarboné du fonds

Taux d'engagement des sociétés en portefeuille


Le pourcentage de GWh décarboné correspond à la part d'énergies renouvelables, vertes ou alternatives issues du mix énergétique des positions en portefeuille. Afin de s'aligner avec le scénario -2°C de l'Accord de Paris sur le Climat, les entreprises doivent atteindre un taux de GWh décarboné d'au moins 66%.

Taux de couverture du fonds : 71% ; Source : Irena International Renewable Energy Agency - *Global Energy Transformation : Roadmap to 2050*.

Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative